

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 18 juin 19h30.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général adjoint, Monsieur Luc Boutin.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h53 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Luc Boutin fait fonction de secrétaire de la réunion.

### **Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, incluant les nouveaux articles ajoutés.

**RÉSOLUTION  
No 2012-134**

### **Demande de dérogation mineure – Science de l'injection électronique inc.**

**RÉSOLUTION  
No 2012-135**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE Science de l'injection électronique inc. a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de :

- rendre conforme un entrepôt implanté par erreur à 0,85 mètre de distance de la ligne latérale nord-ouest, et à 0,92 mètre de distance de la ligne arrière, sur leur emplacement situé au 704 de la rue principale à Saint-Prime;
- rendre conforme une usine implantée par erreur à 0,23 mètre de distance de la ligne latérale sud-est, à 0,28 mètre de distance de la ligne latérale nord-ouest, et à 0,32 mètre de distance de la ligne arrière, sur leur emplacement situé au 704 de la rue principale à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de :

- Réduire la marge latérale nord-ouest de l'entrepôt, de 0,15 mètre en deçà du minimum requis qui est de 1,0 mètre;
- Réduire la marge arrière de l'entrepôt, de 0,08 mètre en deçà du minimum requis qui est de 1,0 mètre;
- Réduire la marge latérale sud-est de l'usine, de 14,77 mètres en deçà du minimum requis qui est de 15,0 mètres;
- Réduire la marge latérale nord-ouest de l'usine, de 14,72 mètres en deçà du minimum requis qui est de 15,0 mètres;
- Réduire la marge arrière de l'usine, de 29,68 mètres en deçà du minimum requis qui est de 30,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 juin 2012, recommandant d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de Science de l'injection électronique inc. visant à :

- Réduire la marge latérale nord-ouest de l'entrepôt, de 0,15 mètre en deçà du minimum requis qui est de 1,0 mètre;
- Réduire la marge arrière de l'entrepôt, de 0,08 mètre en deçà du minimum requis qui est de 1,0 mètre;

- Réduire la marge latérale sud-est de l'usine, de 14,77 mètres en deçà du minimum requis qui est de 15,0 mètres;
- Réduire la marge latérale nord-ouest de l'usine, de 14,72 mètres en deçà du minimum requis qui est de 15,0 mètres;
- Réduire la marge arrière de l'usine, de 29,68 mètres en deçà du minimum requis qui est de 30,0 mètres.

**Programme PIQM, lot 3 segments 011 à 013 – Appel de propositions pour plans et devis, et surveillance**

---

**RÉSOLUTION  
No 2012-136**

ATTENDU la résolution No 2012-110 de ce conseil, en date du 14 juin 2012, ayant pour but de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réalisation des travaux du lot 3, soit les segments 011 à 013 inclusivement au droit de la rue Principale, compris entre l'avenue Albert-Perron et la rue Lamontagne, à l'intérieur du plan d'intervention déposé en décembre 2006 sous le numéro 085-P005434-1130-VR-0121-00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le directeur général, Monsieur Régis Girard, à procéder à un appel de propositions sur invitation pour les services professionnels en ingénierie (confection des plans et devis, support technique et surveillance) nécessaires à la réalisation des travaux du lot 3, soit les segments 011 à 013 inclusivement au droit de la rue Principale, compris entre l'avenue Albert-Perron et la rue Lamontagne; le tout selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles mentionnées à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*.

QUE le système de pondération, outre le prix, soit basé sur les critères suivants :

- Expérience de la firme : 25 points
- Compétence de l'équipe :
  - \* Expérience du chargé de projet : 15 points
  - \* Expérience de l'équipe proposée : 15 points
- Compréhension, méthodologie et organisation du projet : 15 points
- Retombées locales :
  - \* Localisation géographique du bureau où seront effectués les services de base : 10 points
  - \* Lieu de résidence du chargé de projet dans ce dossier : 10 points
  - \* Lieux de résidence des employés affectés au projet : 10 points

**RÉSOLUTION  
No 2012-137**

**Contrat André Côté – Ouverture des portes du Centre Récréatif**

ATTENDU que le Centre Récréatif Quatre-Temps est très loué;

ATTENDU que la municipalité n'a pas encore désigné de responsable pour l'ouverture des portes du Centre Récréatif;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Bernard Généreux, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec Monsieur André côté ayant pour but que ce dernier agisse à titre de responsable de l'ouverture des portes du Centre Récréatif Quatre-Temps; le tout selon le projet d'entente.

Que ce contrat soit accordé pour l'année 2012 au montant total de 2 625\$ pour une période de douze (12) mois; lequel montant sera indexé à la hausse selon les spécifications de l'article 2.5 dudit contrat, avec clause de renouvellement automatique et d'indexation.

**RÉSOLUTION  
No 2012-138**

**Contrat Colette Nepton – Responsable de la salle communautaire**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Bernard Généreux, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec Madame Colette Nepton ayant pour but que cette dernière agisse à titre de préposée à la salle communautaire; le tout selon le projet d'entente.

Que ce contrat soit accordé pour l'année 2012 au montant de 250\$ par mois pour une période de douze (12) mois.

**Mise à jour du système téléphonique**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 435.19\$

**RÉSOLUTION  
No 2012-139**

taxes incluses pour la mise à jour du système de téléphonie IP de la municipalité.

**Terrain de jeux – Embauche d'étudiants supplémentaires**

**RÉSOLUTION  
No 2012-140**

ATTENDU un total de 151 inscriptions au service du terrain de jeux pour la saison estivale 2012 ;

ATTENDU l'importance de respecter le ratio d'animateurs par enfants ;

ATTENDU que le budget municipal prévoit l'embauche de huit animateurs à temps plein et de trois assistants animateurs à temps partiel ;

ATTENDU que deux animateurs seront embauchés à temps plein en remplacement des trois assistants animateurs, à même le budget existant, pour un total de dix animateurs;

ATTENDU le besoin de trois animateurs supplémentaires afin de respecter le ratio d'animateurs par enfants;

ATTENDU que les inscriptions du terrain de jeux compenseront une partie des coûts supplémentaires de ces trois autres animateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'embauche de trois autres animateurs pour le terrain de jeux pour un total de treize (13) animateurs à temps plein pour l'été 2012 et que les coûts additionnels soient intégrés au budget de la municipalité.

**RÉSOLUTION  
No 2012-141**

**Levée de l'assemblée**

À 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

---

**Bernard Généreux,  
Président de l'assemblée**

---

**Luc Boutin,  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint**

=====